

Une zone industrielle de pointe, au service de l'industrialisation togolaise



PIA
PLATEFORME INDUSTRIELLE D'ASSEMBLAGE
— TOGO —
www.pia-togo.com



Site web: www.ecoetfinances.com

Prix: 300Fcfa

Journal des entrepreneurs

ECO & FINANCES

Quotidien Economique du Togo- REC N°0602/11/12/19/HAAC/0643/01/08/2022/HAAC



Journée africaine des mers et des océans

CATALYSER LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE BLEUE

Secteur agro-industriel

La BOAD accorde un prêt de 20 milliards FCFA à Coca-Cola Donga Bottling

Le Président de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), Serge EKUE et , ...

Page 3

OAPI

Propriété intellectuelle, un levier d'industrialisation

La communauté africaine a célébré le 13 septembre dernier, la journée africaine ...

Page 2

Choiseul Africa Business Forum

Le Togo sera représenté à Casablanca

Le Togo va participer du 19 au 20 octobre 2022 à Casablanca au Maroc, à la troisième...

Page 4



Edem Kokou Tengue, Le ministre de l'économie maritime, de la pêche et de la protection côtière.

Amélioration des opérations douanières

L'OTR opérationnalise la CARLD et la DA

Page 4

 **SUNU Bank**

Pour une rentrée sereine
Choisissez le crédit scolaire de SUNU Bank Togo

Jusqu'au
31 Octobre
2022



CRÉDIT SCOLAIRE

Prenez contact avec votre gestionnaire

+228 22 21 20 47

 SUNU Bank Togo

OAPI

Propriété intellectuelle, un levier d'industrialisation

La communauté africaine a célébré le 13 septembre dernier, la journée africaine de la technologie et de la propriété intellectuelle. Cette journée coïncide avec la date anniversaire de la création de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI).

• Ilona A.

Cette journée instituée le 14 juillet 1999 par la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine (UA), vise à encourager les africains à s'investir dans la recherche, le développement et la protection de leurs créations. C'est également l'occasion pour les gouvernants, les créateurs et la société civile de se rappeler de l'un des défis majeurs qu'est le développement de l'industrie.

Pour cette 23ème journée africaine de la technologie et de la propriété intellectuelle, le thème retenu est « Propriété intellectuelle : levier de l'industrialisation et de la diversification économique en Afrique. »

La célébration de cette journée sera marquée cette année par deux événements majeurs notamment le soixantenaire de l'Organisation marqué par les mutations institutionnelles que connaît son système de protection à la faveur de l'entrée en vigueur de l'Accord de Bangui révisé, le traité fondateur qui fédère la pratique de la propriété intellectuelle dans l'espace et l'organisation de la 9ème édition du Salon Africain de l'Invention et de l'Entreprise Innovante (SAIT).



Ces nombreuses mutations et les perspectives heureuses qu'elles laissent entrevoir, situent le contexte de la célébration du soixantenaire de l'Organisation. Dès lors, cette célébration se veut un moment de réflexion, d'introspection et surtout de projection pour envisager l'OAPI du futur, tout comme la place qui doit être accordée à la propriété intellectuelle dans les politiques d'industrialisation et de diversification des économies africaines. « A l'instar de la communauté africaine, notre pays, membre de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), célèbre cette journée pour sensibiliser notamment, les inventeurs, les chercheurs, les autres acteurs de la créativité, les opérateurs économiques et les potentiels investisseurs, sur le rôle que jouent la propriété intellectuelle et l'innovation dans le développement techno-

logique et industriel de nos Etats », a déclaré le ministre en charge du commerce Kodjo Adedzé.

La célébration de cette année sera l'occasion, entre autres, de revisiter l'histoire de l'OAPI en relevant les différentes transformations à l'aune de ses deux principales missions, de situer sa contribution dans le développement technologique, industriel et dans la diversification économique dans les Etats membres et de relever les projets en cours et futurs de l'OAPI et l'impact escompté pour marquer sa contribution au développement socio-économique de nos pays. « Le contexte de la célébration cette année est également marqué par la volonté des plus hautes autorités de nos pays de relever les défis de l'industrialisation du continent et de la diversification de son économie. Cette volonté affirmée va se manifester le 25

novembre 2022 à Niamey au Niger, par un sommet des Chefs d'Etat sur l'Industrialisation et la diversité économique », a annoncé Kodjo Adedzé. Le gouvernement togolais, sous l'impulsion du président de la République Faure Essozimna Gnassingbé, a fait de l'utilisation stratégique de la propriété intellectuelle, un maillon essentiel pour le développement industriel, la création de richesse et d'emplois pour la jeunesse conformément à la vision stratégique 2020-2025 d'un Togo prospère, une nation moderne avec une croissance économique inclusive et durable.

« A cet égard, le gouvernement ne ménagera aucun effort, à l'effet d'encourager et d'accompagner toute initiative publique ou privée, dont le but est la création et le développement d'entreprises par l'utilisation stratégique et

ECO & FINANCES

Journal d'informations, d'investigations économiques, financières et boursières

Email : ecofinances.infos@gmail.com
 Site web : www.ecoetfinances.com
 REC N° 0643/01/08/2022/HAAC
 Édité par L'agence de Presse ECO & FINANCES
 N. RCCM: TG-LFW-01-2022-B13-02054
 Adresse : rue de l'énergie Agbalepedogan derriere l'ecole cour lumière - Tél: 00228 97 25 84 84 Lomé, Togo

Directeur de publication

Komlan KPATIDE
00228 90 05 05 08

Rédacteur en chef

Bernard D. AFAWOUBO
00228 90 90 49 83

Chef d'édition

Eyram AKAKPO
00228 93 64 07 85

Rédacteurs

Keziah KPATIDE
SALLAH Patience
Yves ATCHANOUVI
Kodji GATOR JOE

Direction commerciale

00228 97 25 84 84

Graphiste

FOLIKOUE ATA K. Achille

Imprimerie

TOGO V.SPRINTS
Tirage: 3000

efficace de la propriété intellectuelle », a ajouté le ministre Kodjo Adedzé. En vue de soutenir l'effort de développement technologique et industriel de ses Etats membres, l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) a entrepris depuis quelques années, des actions pour soutenir et encourager la création d'entreprises susceptibles de valoriser le potentiel technologique des institutions publiques ou privées de R&D, des inventeurs, les faisant ainsi contribuer audit développement. C'est ainsi que l'OAPI organise tous les deux ans, dans l'un des Etats membres, un salon de l'invention et de l'entreprise innovante. La 9ème édition de ce Salon est prévue se tenir cette année à Abidjan en Côte d'Ivoire, du 16 au 19 Novembre 2022. « Je demeure convaincu qu'avec toutes les potentialités dont regorge l'espace OAPI et la ferme volonté des plus hautes autorités politiques d'œuvrer pour le progrès économique et social de nos populations, l'industrialisation qui est le fondement de la croissance économique, deviendra une réalité dans nos Etats membres », a conclu Kodjo Adedzé.

Journée africaine des mers et des océans

Catalyser le développement de l'économie bleue

Le ministre de l'économie maritime, de la pêche et de la protection côtière, Edem Kokou Tengue a procédé le lundi 19 septembre 2022, à Lomé, à l'ouverture de la conférence de commémoration de la journée africaine des mers et océans célébrée le 25 juillet et organisée par l'Union Africaine.

● Bernard AFAWOUBO

La grande réunion de commémoration de la journée africaine des mers et des océans s'est tenue les 19 et 20 septembre 2022 à Lomé. Célébrée le 25 juillet de chaque année, la journée africaine des mers et des océans de cette année est reportée sur ce mois de septembre et le Togo est le pays d'accueil. Cette journée est commémorée en reconnaissance de l'importance des ressources et du domaine maritime et aquatique de l'Afrique pour son développement. Le ministre en charge de l'économie maritime, de la pêche et de la protection côtière, Edem Kokou Tengue a ouvert les travaux de cette commémoration en présence de son collègue en charge de l'environnement et des autorités de l'union Africaine. La célébration de la Journée africaine des mers et des océans, souligne ainsi l'agenda de l'économie bleue de l'Afrique et



Photo de famille

envoie un signal fort de l'intention de l'Afrique d'utiliser, de gérer et de gouverner durablement ses ressources de biodiversité aquatique pour son développement ; elle souligne également les opportunités inhérentes aux vastes ressources aquatiques de l'Afrique, les efforts de l'Afrique pour atteindre les cibles de l'ODD-14 ; la prospection de la vie sous-marine. Accroître l'élan politique, la bonne volonté et l'intérêt pour catalyser le dévelop-

pement de l'économie bleue en Afrique. Au Togo, le gouvernement à travers le ministre Kokou Edem TENGUE, s'est engagé pour le développement de l'économie bleue en travaillant sur différents programmes liés aux mers et océans. Des actions d'envergure en matière de gouvernance maritime, entre autres, l'élaboration de la stratégie nationale pour la mer et le littoral qui repose sur les actions en faveur de l'améliora-

tion de la conservation et de l'utilisation durable des océans et de leurs ressources, la protection durable de l'environnement marin et côtier, ainsi que la promotion de la recherche et la sensibilisation en matière de la connaissance du domaine maritime. En 2016, le Togo avait déjà accueilli le sommet des chefs d'Etats de l'Union Africaine sur la sécurité et la sûreté maritime. Il est à rappeler que le Togo peut se féliciter de ses installa-

tions portuaires et des performances du Port Autonome de Lomé, le mettant en bonne voie pour devenir un hub logistique et un pôle d'excellence dans la sous-région grâce à la mise en œuvre du plan national de développement PND (2018-2022) initié par le Chef de l'Etat. Cette réunion de Lomé est ouverte aux États membres de l'Union africaine, aux communautés économiques régionales (CER), aux organisations internationales, aux acteurs non étatiques, y compris le secteur privé dans l'espace de l'économie bleue et aux communautés de parties prenantes représentant les femmes, les jeunes, les groupes spéciaux, les groupes autochtones, la science, le milieu universitaire, la société civile, société, entre autres. Au cours des deux jours, les participants sont se planchés sur la promotion de la stratégie africaine de l'économie bleue, le continent a

38 états côtiers sur 55, des îles, des ressources aquatiques, plus de 13 millions de km² de territoires maritime, cependant les pays du continent peinent à réaliser leur plein potentiel en matière de promotion de l'économie bleue. La menace de la pêche illégale qui serait à l'origine annuellement d'une perte de 10 milliards de dollars US pour le continent ; la pollution par les plastiques, la pollution par les hydrocarbures, l'érosion côtière ; la sous exploitation du potentiel du continent en matière de transport maritime ; la piraterie dans le golfe de Guinée ou le Togo est considéré comme champion pour la lutte contre l'insécurité en mer ; le lien entre la santé des océans et la question du changement climatique et la stratégie de l'UA en matière d'aquaculture et de pêche sont entre autres grandes lignes des discussions qui ont meublé cette rencontre.

Secteur agro-industriel

La BOAD accorde un prêt de 20 milliards FCFA à Coca-Cola Donga Bottling

Le Président de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), Serge EKUE et Gilles GUERARD, Président du Conseil d'Administration de la société Coca-Cola Donga Bottling Company SA (CCDBC SA) ont procédé le lundi 19 septembre 2022, à Cotonou au Bénin, à la signature d'un contrat de prêt d'un montant de 20 milliards FCFA pour l'implantation et l'exploitation d'un complexe brassicole et d'une ligne de fabrication de canettes dans la zone industrielle de Seme-Podji au Bénin.

● Bernard AFAWOUBO



Dans l'optique d'apporter une contribution à l'approvisionnement du marché en produits de qualité, la création d'emplois et la création de richesses, un contrat de prêt de 20

milliard a été signé entre la Banque Ouest Africaine de Développement et la société Coca-Cola Donga Bottling Company SA (CCDBC SA). A travers ce contrat

la Banque Ouest Africaine de Développement compte financer l'implantation d'un complexe brassicole et d'une ligne de fabrication de canettes par la société Coca-Cola Donga Bottling Company SA au Bénin. Ce projet permettra de produire dans le cadre d'un partenariat avec THE COCA-COLA COMPANY 385 000 hl de boissons gazeuses en année 1 et 730 000 hl à partir de la 5ème année ; en moyenne 7

300 hl d'eaux minérales sur la période et 64 millions de canettes en année 1 et 200 millions de canettes à partir de la 4ème année. La mise en place de l'unité de fabrication de canettes, première du genre dans l'espace UEMOA, permettra de satisfaire la demande des brasseurs notamment des pays de l'UEMOA pour ce type d'emballage, de plus en plus utilisé et conforme aux normes environnementales.

En décidant d'accompagner CCDBC SA, la BOAD s'inscrit dans une dynamique de soutien aux champions nationaux. Ce projet s'insère parfaitement dans le Programme d'Actions du Gouvernement (PAG 2021-2026) du Bénin notamment en son pilier n°2 « poursuite de la transformation structurelle de l'économie ». Il trouve également son ancrage dans le plan stratégique de la BOAD dénommé

« Plan DJOLIBA », notamment en son axe opérationnel n°2 « contribution à la création de valeur et d'emplois productifs en appui aux Etats et au secteur privé ». Le projet porte à 901,386 milliards de francs CFA, le volume global des engagements de la Banque au Bénin, dont 36,381 milliards de francs CFA en faveur du secteur agro-industriel.

Amélioration des opérations douanières

L'OTR opérationnalise la CARLD et la DA

L'Office togolais des recettes (OTR), a procédé le 19 septembre 2022 à Lomé, à la cérémonie officielle d'opérationnalisation de la Commission administrative de règlement de litiges douaniers (CARLD) et des décisions anticipées (DA).

● Efram AKAKPO



Le lancement officiel de ces deux instruments a été présidé par le directeur de cabinet du ministère de l'Economie et des finances, Kossi Tofio, en présence du Commissaire Général de l'OTR, Philippe Koko Tchodie, du Commissaire des douanes et droits indirects en charge de l'intérim du Commissaire des Impôts, Essien Atta Kakra Kwawo et de plusieurs chefs-divisions de l'OTR ainsi que des responsables du secteur privé. La cérémonie s'inscrit dans la droite ligne de la mise en œuvre de la promotion de deux importants outils de facilitation des échanges. « Cette cérémonie est le fruit d'une vaste campagne de modernisation de l'administration publique en général et celle de l'OTR en particulier (...) Cette journée est spéciale en ce sens qu'elle permet l'opérationnalisation de deux instruments devant faciliter les opérations économiques », a indiqué Kossi Tofio, le directeur de cabinet du ministère de l'Economie et des finances. En effet, la Commission administrative de règlement de litiges douaniers (CARLD), est un organe de recours chargé de statuer en premier

ressort sur les litiges nés de la contestation portant sur l'espèce tarifaire, l'origine et la valeur des marchandises. Elle est composée de 7 membres dont trois issus de la douane et quatre du secteur privé. La CARLD est présidée par le Col Agoro Medjessiribi, directeur des Études et de la législation à l'OTR. Les recours auprès de cette commission doivent être motivés et introduits par écrit en procédure électronique ou par dépôt physique. En cas de non satisfaction, le requérant a la possibilité de saisir la Commission nationale de conciliation et d'expertise douanière (CNCED). En outre, le second instrument qui est la "Décision Anticipée", s'entend d'une décision écrite communiquée par une autorité douanière compétente à un requérant avant l'importation ou l'exportation d'une marchandise visée par la requête qui indique le traitement que le Commissariat des Douanes et Droits Indirects accordera à la marchandise au moment de l'importation ou l'exportation en ce qui concerne le classement tarifaire de la marchandise ; et/ou l'origine de la marchandise. Cet outil permet la prévisibilité, la facilitation

et la célérité des opérations. Peuvent bénéficier d'une Décision Anticipée, les importateurs, exportateurs, producteurs ou toute personne physique ou morale ayant des motifs valables ou intéressés par l'importation ou l'exportation de marchandises au Togo et les représentants dûment mandatés par les personnes précitées pour une importation envisagée. « Une Décision Anticipée, est une décision que l'administration vous rend aujourd'hui pour être appliquée à l'avenir. Un opérateur économique a peut-être besoin d'une information pour son projet qu'il va mettre en œuvre dans un délai d'un an ou plus. Mais avant de faire ses investissements, il veut être sûr du traitement que l'administration douanière réservera à sa marchandise. Donc de façon anticipée, il fait une requête à l'administration sur, par exemple le classement tarifaire de sa marchandise ou de la détermination de l'origine que la douane fera de sa marchandise. Il a cette information aujourd'hui mais compte exporter son produit dans 6 mois, un an ou 2 ans. Il est certain aujourd'hui que cette information est là et une fois que l'ad-

ministration douanière délivre la Décision Anticipée, cette décision devient contraignante pour l'administration douanière elle-même, et l'opérateur économique. C'est l'intérêt de la Décision Anticipée », a expliqué Ekpé Komlan Chef de division des études de l'administration douanière. Pour formuler une requête de Décision Anticipée, le requérant à la possibilité d'adresser une demande en langue

française au commissaire général de l'OTR, en notifiant les informations requises accompagnées des documents exigés. La requête de Décision Anticipée ne doit concerner qu'un seul produit. Cependant, une requête de classement tarifaire peut porter sur une unité fonctionnelle ou sur une gamme de marchandises présentant des caractéristiques identiques. Il sied de rappeler que le lancement de ces

deux instruments, vient renforcer le vaste programme de réforme et de modernisation de la douane lancée en 2006 dont les étapes marquantes sont le Programme Colombus avec l'OMD, la Ratification de la convention de Kyoto révisée le 28 juin 2014 et l'Adoption d'un nouveau code des douanes le 28 avril 2014 en remplacement de celui de 1966

Choiseul Africa Business Forum

Le Togo sera représenté à Casablanca

Le Togo va participer du 19 au 20 octobre 2022 à Casablanca au Maroc, à la troisième édition du Choiseul Africa Business Forum. Une plateforme consacrée au développement des opportunités en Afrique, ainsi qu'au partage d'expériences et au décryptage des tendances à l'œuvre dans le monde des affaires du continent.

● Patience SALLAH

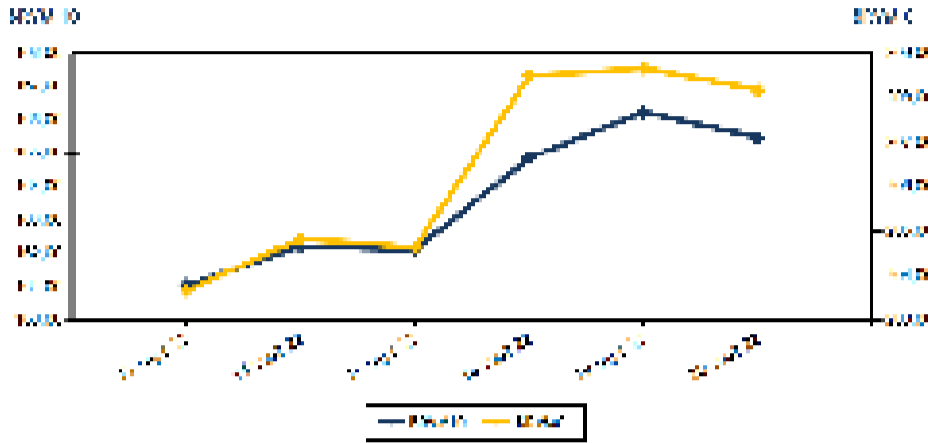
Le Choiseul est un forum où la communauté des affaires et les hauts dirigeants internationaux rencontrent l'Afrique en mouvement. L'évènement organisé par l'institut Choiseul réunira cette année quelque 600 décideurs et hauts dirigeants économiques et institutionnels parmi les plus influents d'Afrique, d'Europe et du Golfe. Dirigeants d'entreprises, bailleurs de fonds internationaux, Chefs d'Etat et ministres, représentants des milieux d'affaires européens et africains exploreront ainsi les synergies et opportunités à promouvoir entre les deux rives de la méditerranée. Un large panel de thématiques plaçant le continent africain au cœur des débats sera à l'ordre du jour au cours de cette rencontre. Les participants se plancheront notamment sur la cybersécurité, les PME, l'énergie, la transformation digitale, la santé, l'éducation, l'agrobusiness, la coopération Afrique-Monde arabes, les infrastructures, industries culturelles et d'autres.

« Ce forum est important car il réunit des groupes très ciblés qui s'attaquent réellement à des sujets d'importance, ce qui peut déboucher sur de nouvelles idées, de nouveaux projets », a déclaré Hani Salen Sonbol, directeur général de International Islamic Trade Finance Corporation. Pour la ministre déléguée des Affaires étrangères du Gabon Yolande Nyonda, « le Choiseul Africa Business Forum incarne la volonté affichée des dirigeants africains et européens de communier ensemble pour l'émergence d'un secteur privé africain dynamique et prospère, et, partant, pour le développement de l'Afrique. » Au Togo, c'est évènement qui vient à point nommé. Le pays a été désigné le 16 août 2022 par la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA) pour abriter le Centre africain de coordination et de recherche en cybersécurité, Lancé en 2014, l'initiative Choiseul Africa valorise le talent des jeunes dirigeants éco-

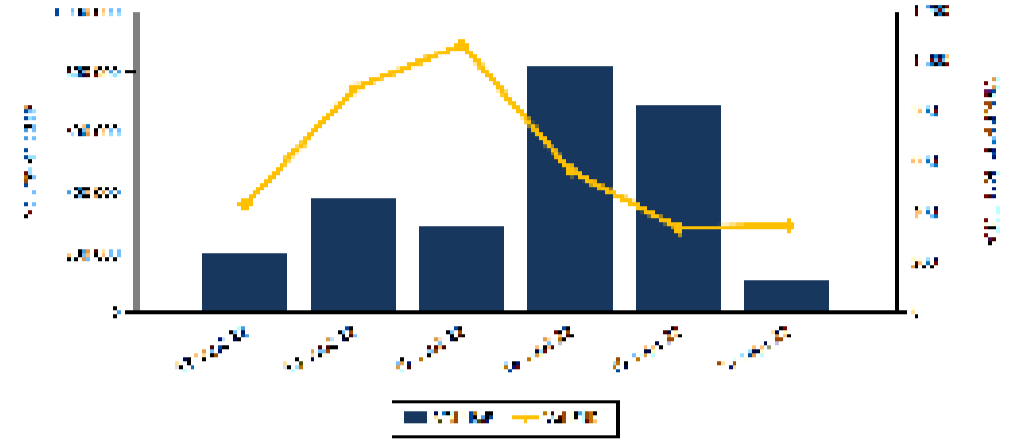
nomiques africains. Grace au Choiseul 100, classement qui recense annuellement les 100 leaders économiques africains de 40 ans et moins parmi les plus talentueux de leur génération, l'institut Choiseul a su structurer un réseau panafricain de tout premier ordre à l'échelle du continent. Les alumni et lauréats de ce classement constituent aujourd'hui une communauté de plus de 600 décideurs économiques représentant 48 des 54 pays africains. Développant au fil des années une connaissance précise des dynamiques qui sous-tendent la croissance africaine, l'institut a impulsé de nombreuses rencontres en collaboration avec des Chefs d'Etat et de gouvernement en Algérie, en Angola, en Côte d'Ivoire, en Egypte et au Maroc. Le Choiseul Africa Business Forum est la manifestation la plus importante organisée par l'institut Choiseul, illustrant son rôle d'acteur du rapprochement économique entre l'Afrique et l'Europe.

BRVM 10	165,49	 BULLETTIN OFFICIEL DE LA COTE N° 605 mardi 20 septembre 2022 Site : www.brvm.tg	BRVM Composite	208,18
Variation Jour	-0,46 %		Variation Jour	-0,23 %
Variation annuelle	7,80 %		Variation annuelle	2,92 %

Evolution des Indices



Volumes et valeurs transférés



Actions	Niveau	Evol. Jour
Capitalisation Inverse (CIN) (Paris-B-Stock)	6 266 823 171 813	-0,23 %
Volume-Intégré (Paris-B-Stock)	103 928	-0,51 %
Valeur transférée (Paris-B-Stock)	331 066 469	-0,31 %
Nombre de titres transférés	43	-0,27 %
Nombre de titres en hausse	15	7,14 %
Nombre de titres en baisse	13	-13,39 %
Nombre de titres inchangés	15	0,00 %

Obligations	Niveau	Evol. Jour
Capitalisation Inverse (CIN)	8 294 509 878 240	1,46 %
Volume transféré	2 100	1 726,08 %
Valeur transférée	21 025 000	1 761,63 %
Nombre de titres transférés	2	-71,43 %
Nombre de titres en hausse	0	-100,00 %
Nombre de titres en baisse	1	
Nombre de titres inchangés	1	0,00 %

PLUS FORTES HAUSSES

Titres	Cours	Evol. Jour	Evol. annuelle
SAPCA CI (SAPC)	730	7,14 %	-11,75 %
ECOMME COTE D'IVOIRE (ECOC)	5000	5,71 %	-4,41 %
SOCELI CI (SOCL)	1140	4,09 %	12,81 %
NSIA BANQUE COTE D'IVOIRE (NSIC)	5340	3,15 %	-12,77 %
TOTAL CI (TTLG)	2320	3,11 %	10,39 %

PLUS FORTES BAISES

Titres	Cours	Evol. Jour	Evol. annuelle
BANK OF AFRICA (BOAF)	6 500	-7,14 %	27,05 %
SOCE CI (SOCC)	5 350	-6,14 %	21,56 %
NESTLE CI (NITL)	6 400	-4,34 %	14,04 %
SOCIETE MARIENNE DE BANQUE (SMBC)	5 000	-3,10 %	23,47 %
BANK OF AFRICA (BOAB)	6 100	-3,02 %	15,38 %

INDICES SECTORIELS

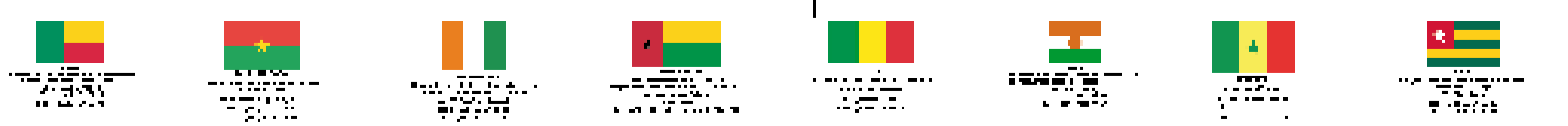
Base = 100 au 14 juin 1999	Nombre de sociétés	Valeur	Evol. Jour	Evol. annuelle	Volume	Valeur	PER moyen
SECTEUR - INDUSTRIES	12	104,64	-0,16 %	-4,97 %	9 399	30 233 000	27,39
SECTEUR - SERVICES PUBLICS	4	476,39	-0,26 %	6,14 %	10 138	400 310 389	9,56
SECTEUR - FINANCES	19	79,12	-0,16 %	2,59 %	61 836	135 377 991	7,44
SECTEUR - TRANSPORT	3	449,10	0,27 %	-23,81 %	1 790	3 406 789	7,20
SECTEUR - AGRICULTURE	5	306,46	0,02 %	23,65 %	4 364	29 267 240	5,40
SECTEUR - DISTRIBUTION	7	383,78	0,41 %	-5,40 %	16 171	36 289 760	28,10
SECTEUR - AUTRES SECTEURS	1	1 764,45	0,29 %	15,14 %	309	344 300	15,17
SECTEUR - PETITES CAPITALISATIONS	-	-	-	-	-	-	-

Indicateurs	1er et 2è Comp.	BRVM PC
PER moyen de marché	8,24	
Taux de rendement moyen du marché	7,17	
Taux de rentabilité moyen du marché	7,59	
Nombre de sociétés cotées	48	
Nombre de titres obligataires	104	
Volume moyen annuel par séance	1 063 049,00	
Valeur moyenne annuelle par séance	1 531 848 548,00	

Indicateurs	1er et 2è Comp.	BRVM PC
Ratio moyen de liquidité	1,95	
Ratio moyen de rentabilité	3,55	
Ratio moyen de levée	182,57	
Ratio moyen de couverture	54,77	
Taux de rotation moyen du marché	0,01	
Prime de risque de marché	8,23	
Nombre de SOI participants	29	

Diffinitions

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Valeur moyenne annuelle par séance - Valeur moyenne annuelle par séance - Valeur moyenne de la séance - Valeur moyenne de la séance - Valeur moyenne de la séance - Valeur moyenne de la séance | <ul style="list-style-type: none"> - Valeur moyenne de la séance / Valeur moyenne de la séance - Valeur moyenne de la séance / Valeur moyenne de la séance - Valeur moyenne de la séance / Valeur moyenne de la séance - Valeur moyenne de la séance / Valeur moyenne de la séance - Valeur moyenne de la séance / Valeur moyenne de la séance - Valeur moyenne de la séance / Valeur moyenne de la séance |
|--|--|



www.bourse.com | www.bourse.com | www.bourse.com | www.bourse.com | www.bourse.com

Des investissements 100% « zéro carbone » La promesse de l'immense fonds souverain de Norvège d'ici 2050

Le plus grand fonds souverain au monde, qui possède près de 1.200 milliards d'euros d'actifs sous gestion, s'engage à n'avoir dans son portefeuille que des entreprises aux activités décarbonées en 2050. Le fonds s'appuie déjà sur des critères environnementaux qui lui imposent de ne pas investir dans des entreprises qui provoquent des dégâts écologiques. Ce nouveau virage lui est dicté par son Parlement. Reste à savoir s'il sera tenable financièrement.



Nourri aux recettes des énergies fossiles, le fonds souverain norvégien tourne progressivement le dos aux activités carbonées. Le plus gros fonds souverain de la planète compte exiger des 9.000 entreprises dans lesquelles il a investi qu'elles atteignent zéro émission nette de carbone d'ici à 2050. « Nous fixons un objectif de zéro émission nette d'ici 2050 au plus tard

pour toutes les entreprises », a déclaré mardi Carine Smith Ihenacho, directrice de la gouvernance et de la conformité du fonds à l'occasion de la présentation du nouveau plan climatique de l'institution. « Nous nous impliquerons auprès des entreprises pour atteindre cet objectif en fixant des objectifs préliminaires crédibles, et en mettant en place des plans pour réduire leurs

émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre », a-t-elle précisé dans un communiqué. Selon la commission d'experts de l'ONU sur le climat (Giec), atteindre la neutralité carbone en 2050 est une condition absolument nécessaire pour la limitation du réchauffement climatique à 1,5°C comme le prévoit l'Accord de Paris. 1.200 milliards d'eu-

ros d'actifs sous gestion Pour le fonds norvégien, cette transition vers le zéro carbone ressemble à une révolution copernicienne. Immensément riche avec ses 12.000 milliards de couronnes (près de 1.200 milliards d'euros) sous gestion, il possède des parts de plus de 9.000 entreprises dans 70 pays. Mais seulement 10% d'entre elles ont établi un objectif de neutralité carbone. Conscient de l'ampleur de la tâche, le Government Pension Fund Global prévoit dans un premier temps d'accompagner les entreprises en question afin qu'elles verdissent leurs activités. Et si les entreprises ne prennent pas le virage vers la neutralité carbone, alors, « en ultime recours », le fonds se désengagera de leur

capital, a détaillé Mme Ihenacho lors d'une conférence de presse. L'État norvégien impose déjà des règles éthiques à son fonds souverain, lui interdisant tout investissement dans les sociétés coupables de dégâts environnementaux ou climatiques graves et dans le charbon. Pour l'heure, le fonds a déjà cédé ses parts au capital de quatre entreprises jugées trop émettrices de gaz à effet de serre. A travers ce plan climatique, le fonds se conforme en fait à une décision prise cette année par le Parlement norvégien qui a fixé cet objectif de zéro émission nette en 2050. La faisabilité et la rentabilité du plan climatique en question Outre sa faisabilité se pose la question de la viabilité financière

d'une telle transition climatique. « La durabilité est une condition pour de bons rendements à l'avenir », a estimé Øystein Børsum, le vice-gouverneur de la Banque de Norvège qui chapeaute le fonds. Au premier semestre, le fonds qui possède 1,3% de l'ensemble de la capitalisation boursière mondiale, a perdu 163 milliards d'euros à cause de pertes en Bourse, notamment dans les valeurs technologiques. Ce déficit sera comblé par les recettes colossales qu'enregistre l'État norvégien grâce à l'explosion de la demande européenne en gaz et en pétrole, avec un excédent commercial de 20 milliards d'euros sur le seul mois d'août.

Avec latribune.fr

Mozambique

Le FMI prêt à débloquer des fonds supplémentaires

Le Fonds monétaire international (FMI) s'est dit lundi satisfait de l'évolution de la situation économique au Mozambique, à l'issue du premier examen du programme économique du pays dans le cadre du plan d'aide accordé par l'institution, ouvrant la voie à un décaissement de 63,8 millions d'euros.



Les autorités mozambicaines et le FMI sont parvenus à un accord concernant les termes de ce premier examen, qui doit maintenant être validé par le conseil d'administration

du Fonds, en décembre prochain. «La reprise économique s'est confirmée au deuxième trimestre (...) avec la croissance la plus élevée depuis 2018. La Banque du Mozambique a réagi

de manière proactive à l'inflation et le gouvernement a annoncé des mesures visant à renforcer la reprise et encourager les investissements privés», a détaillé dans un communiqué le respon-

sable de la mission, Alvaro Piris. «L'ensemble des objectifs, tant quantitatifs que structurels ont été atteints et des progrès notables ont été réalisés dans l'agenda des réformes structurelles», a-t-il ajouté. Il s'agira du deuxième versement dans le cadre du prêt de 456 millions de dollars accordé, en mai dernier, par le FMI au pays d'Afrique australe, premier

signe du retour de l'aide internationale depuis le scandale dit de la «dette cachée». Cette gigantesque affaire de corruption, datant de 2016 et dans un des pays les plus pauvres au monde, est liée à des prêts secrets de 1,8 milliard de dollars accordés par des banques étrangères à des entreprises publiques mozambicaines, et garantis par l'État. Le procès de dix-neuf accusés, tous

proches du pouvoir, est en cours à Maputo, et le verdict est attendu d'ici à la fin de l'année. L'institution internationale avait alors suspendu son aide budgétaire, suivie de l'ensemble des bailleurs internationaux, ne maintenant que les aides d'urgence, après le cyclone Idai en 2019 et dans le contexte de la pandémie du Covid-19. Avec africanews

Coopération

La Commission de l'UEMOA a échangé avec la mission financière

La Commission de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) a conféré le 15 septembre 2022 avec une délégation de la mission financière française afin d'identifier les points d'application pour l'affectation des reliquats de l'aide budgétaire française à l'UEMOA pour la mise en œuvre du Programme économique régional.

• Keziah KPATIDE



Environnement

Le Togo a célébré la journée internationale de la protection de la couche d'Ozone

Le Togo tout comme la communauté internationale a célébré la journée internationale de la protection de la couche d'Ozone ce 16 septembre 2022. La couche d'ozone est une couche d'air située entre 25 et 30 kilomètres au-dessus de la terre. Elle filtre les rayons du soleil. Malgré ce rôle protecteur dont elle joue, elle est menacée ces dernières années par les gaz utilisés dans certains équipements de froid qui ont un pouvoir réchauffant très élevés.

Pour la célébration de cette année le thème choisi est « le protocole de Montréal @35 ans : une coopération mondiale pour protéger la vie sur terre ». Un thème qui invite les états à poursuivre la sensibilisation pour des synergies d'actions. Au Togo, au nombre des activités programmées pour célébrer cette couche vitale, il y a le renforcement des capacités des techniciens de froid dans toutes les régions regroupées au sein de l'association des techniciens de froid sur les enjeux de la destruction de la couche d'Ozone, le changement climatique et sur les bonnes pratiques dans le secteur de froid. La célébration de cette journée est une occasion pour le bureau ozone d'attirer l'attention de la population sur les dangers des substances appauvrissant la couche

d'ozone et les comportements que doivent adopter les techniciens de leur fonction. Ils doivent éviter d'utiliser les gaz incriminés notamment, les chlorofluorocarbones (CFC) dont le produit phare est le R12. Une substance qui a un pouvoir réchauffant très élevé. Selon le coordonnateur du bureau national ozone, DJOSSOU Vidémé. Selon lui le Togo a fait beaucoup d'efforts dans la protection de la couche d'ozone. Il a pu éliminer en 2010 les Hydrochlorofluorocarbones (HCFC) sont encore sur le marché. D'où la nécessité de poursuivre la sensibilisation et la formation des utilisateurs. Dans cette logique le Togo a élaboré son plan de gestion et d'élimination des HCFC. Ce dernier a permis d'éliminer 57% des HCFC en 2013 et envisage les éliminer

totalément d'ici à 2025 a ajouté le coordonnateur. Préoccupé par la protection de cette couche, le ministre de l'environnement et des ressources forestières, FOLI BAZI Katari a souligné la nécessité pour le pays de se joindre à la communauté internationale dans la lutte contre les changements climatiques dont les SAO en sont la cause. Il a demandé aux techniciens de froid d'observer les bonnes pratiques pour éviter la fuite des gaz et de bien les recycler. Il a aussi insisté sur l'implication des importateurs dans la sensibilisation et le rôle des douaniers pour éviter l'introduction des gaz prohibés. Séance tenante, le ministre a suivi le processus de vérification des gaz à l'aide des équipements sophistiqués octroyés aux techniciens de froid pour leur faciliter le travail.

Cette cérémonie tenue dans la salle de réunion du Conseil des ministres du siège de la Commission à Ouagadougou, a été présidée par le commissaire en charge du département du marché régional et de la coopération Filiga Michel Sawadogo. Les échanges ont essentiellement porté sur la contribution des reliquats de l'aide budgétaire à la mise en œuvre des initiatives de la Commission en matière de renforcement des capacités, de coopération transfrontalière et de sécurité alimentaire. En effet, entre 2005 et 2013, l'aide budgétaire

française qui était un appui annuel pour la mise en œuvre du Programme économique régional était de 20 millions d'euros. Elle a grandement contribué à la mise en œuvre de projets au bénéfice des populations de l'Union, dans des secteurs essentiels, comme l'hydraulique villageoise, la lutte contre l'érosion côtière, le désensablement du fleuve Niger, l'aménagement des terres de l'Office du Niger, l'appui aux centres d'excellence régionaux et la réalisation des postes de contrôle juxtaposés, des stations de pesage et des études routières.

l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) créée le 10 janvier 1994 à Dakar a pour objectif essentiel, l'édification, en Afrique de l'ouest d'un espace économique harmonisé et intégré, au sein duquel est assurée une totale liberté de circulation des personnes, des capitaux, des biens, des services et des facteurs de production ainsi que la jouissance effective du droit d'exercice et d'établissement pour les professions libérales, de résidence pour les citoyens sur l'ensemble du territoire communautaire.

CDS Kpalimé

Le Premier ministre constate l'évolution des travaux

Le Togo tout comme la communauté internationale a célébré la journée internationale de la protection de la couche d'Ozone ce 16 septembre 2022. La couche d'ozone est une couche d'air située entre 25 et 30 kilomètres au-dessus de la terre. Elle filtre les rayons du soleil. Malgré ce rôle protecteur dont elle joue, elle est menacée ces dernières années par les gaz utilisés dans certains équipements de froid qui ont un pouvoir réchauffant très élevés.

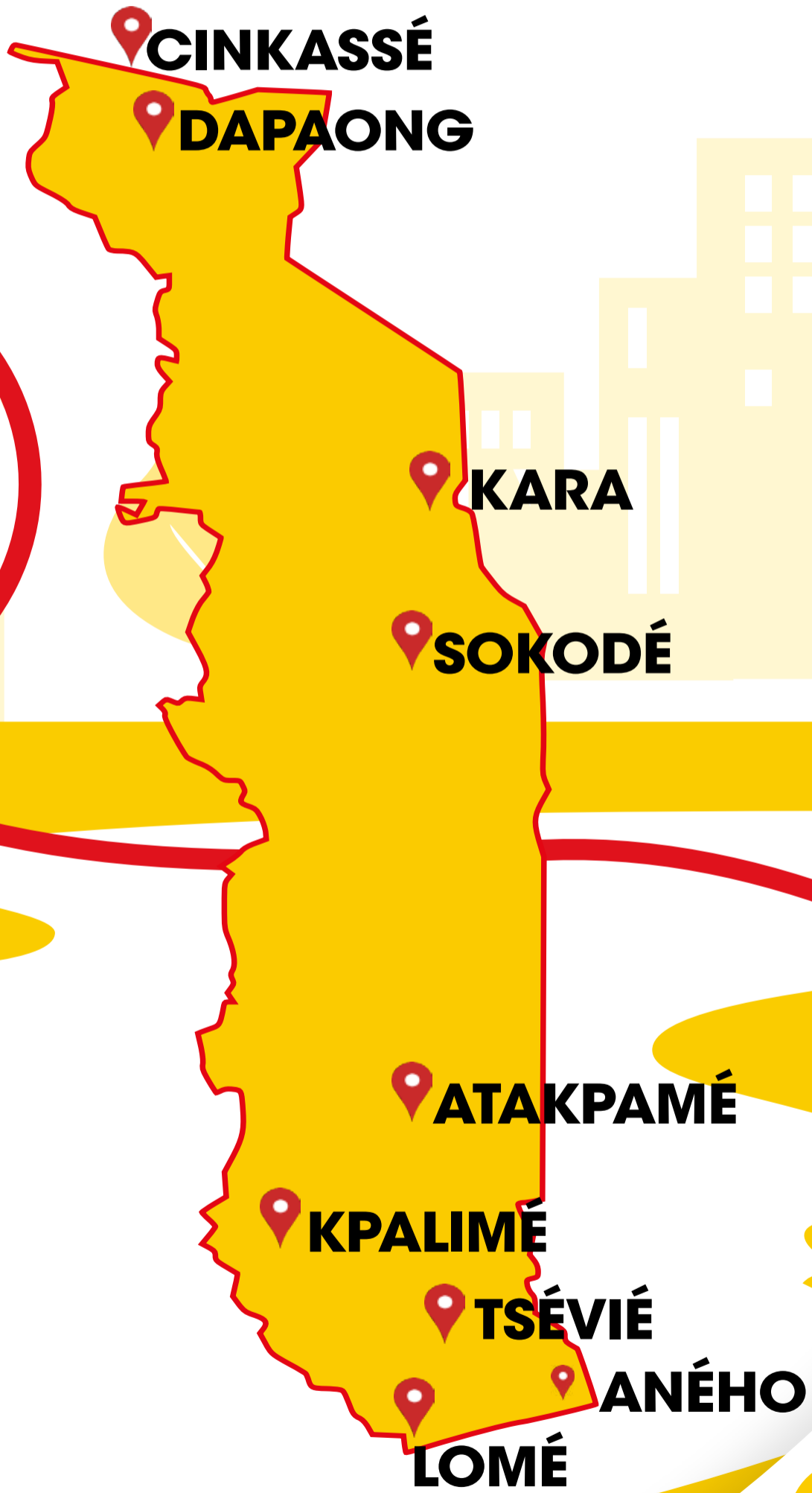
En marge des travaux du séminaire gouvernemental délocalisé à Kpalimé, une délégation gouvernementale conduite par Mme le Premier ministre, Victoire Tomégah-Dogbé, était ce dimanche 11 septembre 2022 sur le site du centre de développement des sports (CDS) de Kpalimé. La cheffe du gouvernement est allée constater l'état d'avancement des travaux de construction de ce centre moderne. Le centre de développement des sports de Kpalimé est construit sur un espace d'une dizaine d'hectares. À la fin des travaux, il y aura des terrains de football, de sports de main, la piscine, la restauration, l'infir-

merie, les dortoirs et le bloc administratif et celui des encadreurs. Ce centre existait déjà à Zomayi à Kpalimé. La construction des nouveaux locaux, c'est juste la redynamisation et l'autonomie du centre. « Ici on forme à partir des U13 et lorsque les enfants arrivent en cadet ils montent au niveau de Bassar pour la continuité de la formation. », a dit Mamah Issifou, coordonnateur du CDS Kpalimé. Pour la Ministre des sports et des loisirs, Médecin Lieutenant-Colonel Lidi Bessi Kama, tout est mis en œuvre pour accueillir les pensionnaires à la rentrée 2023-2024. « C'est un honneur pour nous de recevoir

Mme le Premier ministre qui est venue constater de visu ce qui se passe sur le terrain. Il s'agit d'un programme étatique qui incarne la vision du chef de l'État qui est de mettre la jeunesse togolaise au cœur du développement socioéconomique de notre pays. En créant ce centre de développement des sports, c'est pour inviter les jeunes talents qui seront détectés notamment à travers les championnats nationaux scolaires, pour se parfaire sur le plan technique, footballistique ou autres sports et également sur le plan académique. », a-t-elle déclaré. Avec la primature

La Fibre Togocom à seulement **10.000F CFA!**

**SUPER
PROMO**



119/888

En agence /commercial itinérant

La Fibre

Offre soumise à conditions.
Frais d'accès fibre à 10.000 FCFA
au lieu de 25.000 FCFA.
Promo valable jusqu'au 30 septembre 2022

togocom.tg   

Avancer. Pour vous. Pour tous.



Togocom